



SAULZAIS-LE-POTIER

AVENANT N° 3

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2028

Communauté de communes Berry Grand Sud Communes de Châteaumeillant, Du Châtelet et de Saulzais-le-Potier

Entre les soussignés :

- **LE DÉPARTEMENT DU CHER**, dont le siège se situe Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Jacques FLEURY, dûment habilité à signer cet avenant par la délibération n° du 16 juin 2026

Ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

Et

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD, dont le siège se situe 6 Grande Rue - 18170 Le Châtelet, représentée par son Président, Monsieur Nicolas NAULEAU dûment habilité à signer ce contrat par délibération n° du

LA COMMUNE DE CHÂTEAUMEILLANT, dont le siège se situe 4 Place de la Mairie - 18370 Châteaumeillant, représentée par son Maire, Martial DAGOIS, dûment habilité à signer ce contrat par délibération du Conseil municipal n°..... du

LA COMMUNE DU CHÂTELET, dont le siège se situe rue Gaston Guillemain - 18170 Le Châtelet, représentée par son Maire, Monsieur Bruno BOCCANFUSSO, dûment habilitée à signer ce contrat par délibération du Conseil municipal n° du

LA COMMUNE DE SAULZAIS-LE-POTIER, dont le siège se situe place de la Mairie - 18360 Saulzais le Potier, représentée par son Maire, Monsieur Thierry ROUYAT, dûment habilité à signer ce contrat par délibération du Conseil municipal n° du

d'autre part,

Le Département, la Communauté de communes Berry Grand Sud, la Commune de Châteaumeillant, la Commune du Châtelet et la Commune de Saulzais-le-Potier sont ci-après dénommés individuellement « partie » et ensemble « parties ».

Préambule

Le Département, la Communauté de communes Berry Grand Sud, la Commune de Châteaumeillant, la Commune du Châtelet et la Commune de Saulzais-le-Potier (ci-après dénommés « les parties au contrat initial ») ont signé le 27 décembre 2023 un contrat de territoire Communauté de communes Berry Grand Sud, la Commune de Châteaumeillant, la Commune du Châtelet et la Commune de Saulzais-le-Potier (ci-après dénommé « le contrat initial »), modifié par 2 avenants.

Les avenants n° 1 et n°2 ont été signés respectivement le 18 juin 2024 et le 9 février 2026, et portaient d'une part, sur une modification des projets ,et , d'autre part, sur la prolongation de la durée du contrat.

Depuis, une opération en maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Berry Grand Sud fait l'objet d'une évolution et un nouveau projet est ajouté, sans que le montant ne soit modifié au total.

C'est dans ce cadre que les parties ont décidé de conclure le présent avenant n°3 au contrat initial.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT :

Conformément à l'article 12 du contrat initial, le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4.2 de ce contrat pour prendre en compte le redéploiement du financement du Département pour un projet et l'ajout d'un nouveau projet.

ARTICLE 2 – ARTICLE MODIFIE :

L'article 4.2 du contrat initial susvisé est modifié comme suit :

4.2 Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Berry Grand Sud, les parties au présent contrat s'engagent sur leur territoire respectif à réaliser les opérations suivantes. Elles font l'objet d'un co-financement de la part du Département :

Au titre du volet « Services à la population »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Réhabilitation de l'ancienne trésorerie de Châteaumeillant en vue du transfert de l'Espace France Services	Communauté de communes Berry Grand Sud	90 134,93 €	2023-2024	27 041 €
Réhabilitation de l'ancienne mairie de Saulzais le Potier en vue du transfert de l'Espaces France Services	Communauté de communes Berry Grand Sud	73 632,10 €	2023-2024	22 090 €
Réhabilitation ancien siège social de la CDC et création d'une microcrèche à Châteaumeillant	Communauté de communes Berry Grand Sud	738 327,77 €	2023-2024	86 030 €
Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Epineuil	Communauté de communes Berry Grand Sud	146 697,99 €	2024-2025	60 547 €

Au titre du volet « Santé »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction d'un centre de santé sur la Commune du Châtelet	Communauté de communes Berry Grand Sud	772 939 €	2025	151 012 €
Aménagement d'un cabinet dentaire dans la maison médicale de Châteaumeillant	Communauté de communes Berry Grand Sud	56 561,08 €	2023-2024	45 249 €
Extension de la maison médicale de Culan	Communauté de communes Berry Grand Sud	95 000 €	2026	76 000 €

Au titre du volet « Vitalité – Revitalisation centres-villes/centres-bourgs »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Revitalisation du Centre-bourg de la commune du Châtelet - Réhabilitation de la place du marché et de ses abords	Commune Du Châtelet	525 793 €	2023-2024	140 000 €
Réhabilitation de l'ancienne poste pour la création de 2 logements sociaux	Commune de Saulzais-le-Potier	333 333 €	2024-2025	100 000 €
Mise aux normes électrique du marché hebdomadaire	Commune de Chateaumeillant	37 081 €	2023	14 832 €
Valorisation des anciens Haras en vue de l'aménagement d'un espace de réception	Commune de Chateaumeillant	608 960 €	2025 - 2028	213 136 €

Soit un total de financement envisagé par le Département d'un montant de 935 937 € sur la durée du contrat représentant l'enveloppe financière réservée par le Département pour le territoire de la Communauté de communes au titre du présent contrat.

Ces dispositions abrogent les dispositions contenues dans le contrat initial.

ARTICLE 3 – ANNEXE MODIFIE :

La fiche-projet n°1 figurant en annexe n°1 au présent avenant se substitue à la fiche-projet n°4 figurant en annexe 2 au contrat initial.

ARTICLE 4 – ANNEXE AJOUTEE :

La fiche-projet n° 11 relative à l'extension de la maison médicale de Culan figurant en annexe n°1 au présent avenant est ajoutée au contrat initial.

ARTICLE 5 – ARTICLES INCHANGES

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

ARTICLE 6 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT :

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification par le Département aux autres parties.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les dispositions de l'article 9 du contrat initial s'appliquent au présent avenant.

ARTICLE 8 – CLAUSE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges nés de l'interprétation et/ou de l'application des présentes clauses, comme les actions contestant la validité du présent avenant et tendant à son annulation, sont réglés selon les modalités mentionnées à l'article 9 du contrat initial.

Fait en 5 exemplaires originaux, dont un est remis à chaque partie.

A Bourges, le

Pour le Département du Cher,
Le Président du Conseil départemental,

Jacques FLEURY

Pour la Communauté de communes de
Berry Grand Sud
Le Président

Nicolas NAULEAU

Pour la commune de Châteaumeillant,
Le Maire,

Martial DAGOIS

Pour la commune Du Châtelet
La Maire,

Bruno BOCCANFUSO

Pour la commune de Saulzais-le-Potier,
Le Maire,

Thierry ROUYAT

DÉPARTEMENT DU CHER CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2028

Communauté de communes Berry Grand Sud Communes de Châteaumeillant, Du Châtelet et de Saulzais-le-Potier

FICHE-PROJET N°4	Intitulé du projet : Construction d'un centre de santé sur la Commune du Châtelet
TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : ☒ construction ☐ Etude ☐ réhabilitation ☐ Autre Localisation : Lieu-dit Vilotte 18170 Le Châtelet
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : communauté de communes Berry Grand Sud Responsable légal : Jean-Luc BRAHITI Adresse : 6 grande rue, 18170 Le Châtelet Tél. 02 48 56 37 92 Courriel : president@cdc-berry-grand-sud.fr
INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	☐ Services à la population ☒ Santé ☐ Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs ☐ Transition écologique et énergétique ☐ Mobilité ☐ Tourisme / Patrimoine

DESSCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	Aujourd'hui, le Pôle de Santé territorial Berry Grand Sud est composé de deux maisons médicales pluridisciplinaires, à Châteaumeillant et à Culan, et d'un cabinet satellite secondaire à Préveranges. Au total, ce sont une vingtaine de professionnels de santé qui exerce dans ces cadres regroupés. Le médecin généraliste actuellement installé au Châtelet va cesser son activité à la fin de l'année 2023.
OBJECTIFS	Le pôle de santé prévoyait donc un deuxième cabinet stellite secondaire qui serait aménagé au Châtelet. Il accueillerait également un centre de santé.
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	Pour ce projet la communauté de communes a recruté un AMO (SEM Territoria) et un maître d'œuvre. L'APD a été rendu et le PC obtenu mai le projet est en suspend puisque le Conseil Régional Centre-Val de Loire a décidé de conditionner son aide à la présence d'au moins un médecin généraliste au moment de la constitution du dossier de demande de subvention. La communauté de communes adhère au GIP Pro Santé et a également engagé des démarches pour trouver un Médecin généraliste mais le projet est en attente d'ici là. Il s'agit d'un projet de construction d'un bâtiment sur un terrain appartenant à la communauté de communes suite à une acquisition récente et qui est situé au centre nord de la ville, près du supermarché et de la pharmacie. Le centre bourg n'est qu'à 400m environ. L'implantation du bâtiment se fera au plus proche du supermarché afin de bénéficier de son parking. Une place PMR pour le public et aussi une place PMR pour les praticiens seront réalisées à proximité immédiate du bâtiment. Un espace de stationnement pour une ambulance ou un VSAV de pompier sera aussi aménagé près de l'accès de la salle d'urgence.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux	652 501 €	652 501 €	Département	151 012 €	19.54
Maitrise d'œuvre	101 295 €	101 295 €	Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)	220 000 €	28.46
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser)		
			Région Centre Val de Loire, préciser	44 000 €	5.69
			Autre (préciser)		
			Sous-total des aides	415 012 €	53.7
Autres	19 143 €	19 143 €	Autofinancement : -fonds propres -emprunt	357 927 €	46.3
TOTAL DES DEPENSES HT	772 939 €	772 939 €	TOTAL DES RECETTES	772 939 €	100

	Le bâtiment de 274 m² comprendrait un hall d'entrée avec un accueil centre de santé distribuant d'un côté vers une salle d'attente pour les professionnels paramédicaux et une salle d'attente pour la patientèle du centre de santé. Depuis la salle d'attente paramédicale on peut accéder au cabinet infirmier et Kiné, et depuis l'autre salle on accède à 2 bureaux pour les médecins, un bureau/salle d'urgence. Ce bâtiment comprendra également une salle de réunion.
Caractère structurant	Le projet fait partie du pôle de santé territorial Berry Grand Sud.
Montage du projet (ex. concession)	En fonction des occupants, le bail peut être conclu avec l'ensemble des professionnels de santé individuellement, dans un cadre collectif d'une association et/ou avec le GIP Pro santé si celui-ci peut y affecter un médecin.
Intérêt communautaire	Il s'agit d'une compétence statutaire de la communauté de communes.
Evaluation	Nombre et typologie des professionnels de santé installés

CALENDRIER PREVISIONNEL (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	En attente